

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 023-4300/18/BM

■ Organisation et accompagnement d'entreprises au Consumer Electronic Show (CES) 2019 de Las Vegas - Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et la Ville de Marseille MET 18/8496/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Parmi les priorités fixées dans le cadre de son agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille Provence place le potentiel d'innovation des entreprises au centre de sa stratégie de croissance.

Avec le double objectif de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire à l'échelle nationale et internationale et d'affirmer la richesse et l'attractivité de son écosystème d'innovation, la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite être présente au Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas du 08 au 11 janvier 2019.

Présentation du Consumer Electronic Show (CES)

C'est le rendez-vous incontournable du début d'année dans le monde des nouvelles technologies. Le Consumer Electronic Show, CES, qui se déroule chaque année à Las Vegas au début du mois de janvier lance la nouvelle année dans le secteur.

Au cours des dernières années, ce salon vieux de plus de 50 ans, a changé à marche forcée. Les grands groupes, autrefois rois, se font un peu plus discrets. En face, les start-ups, qui occupent un lieu à part dans la ville du Nevada, montent en puissance.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

Elles sont de plus en plus nombreuses à se rendre sur place pour présenter leurs innovations aux nombreux investisseurs, acheteurs, analystes et journalistes présents.

Les organisateurs attendent plus de 170 000 visiteurs et plus de 4 000 exposants de 150 pays qui présenteront drones, voitures, télévisions, smartphones et divers gadgets électroniques. Start-ups comme multinationales vont tenter d'impressionner avec des produits intelligents.

En 2018, les entreprises françaises sont arrivées en force au salon de Las Vegas. La délégation French Tech a débarqué forte de 365 entreprises et structures exposantes, dont 274 start-ups. Elle représente la deuxième délégation mondiale derrière les États-Unis présents avec 280 start-ups.

Présence du territoire Aix-Marseille-Provence au CES

Le territoire d'Aix-Marseille-Provence avec une économie numérique forte de 11 200 entreprises, 49 000 emplois et générant plus de 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille-Provence est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs clefs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologies sans contact et smart city.

Après l'édition 2015, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ont décidé de copiloter une participation active au CES en permettant à des startups du territoire (20 en 2018) d'être présente au salon dans le but de trouver des financeurs, des clients ou des distributeurs. Cette démarche associe les autres acteurs de l'écosystème que sont notamment Aix Marseille French Tech, Provence Promotion ainsi que l'ensemble des pépinières, incubateurs et lieux technopolitains du territoire également présents au CES.

Le dynamisme et les innovations des startups d'Aix-Marseille French Tech ont permis en 2018 à 5 entreprises du territoire d'être distinguées par un Prix de l'Innovation décerné par les organisateurs du salon. Ces distinctions sont porteuses pour les startups de contacts commerciaux et de retombées notables pour le développement de leurs projets et de leurs process de financement (levée de fonds, prise de participations, accords commerciaux....).

Au-delà du bénéfice direct pour les entreprises exposantes, la visibilité d'Aix-Marseille French Tech et de ses startups contribuent à la renommée internationale et à l'attractivité du territoire.

Pour la gouvernance de la French Tech, comme pour les entreprises, la présence sur le salon est également un outil de veille technologique et d'intelligence économique par la concentration de projets innovants qu'elle offre aux visiteurs comme aux exposants du CES.

De plus, l'édition 2019 sera placée sous le signe de la coordination régionale. En effet, la Région et la Métropole seront rassemblées sur un même espace au sein du Pavillon France, sous l'égide de Business France.

Mise en place d'un partenariat

Pour leur 4^e participation au Salon, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ont souhaité s'associer dans le cadre d'un partenariat aux fins d'organiser au mieux leur participation commune à ce salon et l'accompagnement des entreprises sélectionnées. La Ville de Marseille est aussi un partenaire du projet. Il est néanmoins précisé qu'une convention de partenariat spécifique sera conclue entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et la Ville de Marseille pour cet événement.

Le budget prévisionnel de cette participation commune au Consumer Electronic Show 2019 s'élève à 192 800,00 euros. La CCIMP sera le mandataire des partenaires pour l'organisation de cette participation commune au CES. La Métropole lui versera ainsi le montant de sa participation financière.

Le plan de financement de la participation commune des partenaires au CES 2019 est le suivant :

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

- Contributions start-ups	16 000,00 euros
- CCI Marseille Provence :	27 300,00 euros
- Ville de Marseille :	20 000,00 euros
- Métropole AMP :	<u>129 500,00 euros</u>
TOTAL :	192 800,00 euros

Le montant de la participation de la Métropole s'élèvera donc à 129 500 €.

Les frais de mission des personnels (déplacement, repas et hébergement) seront à la charge respective de chacun des partenaires.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence jointe en annexe relative à leur participation commune et à l'accompagnement d'entreprises au Consumer Electronic Show 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 012-1558/17/BM du 9 février 2017 du Bureau de la Métropole portant approbation du principe de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et approbation d'une convention cadre ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 du Conseil de la Métropole adoptant l'Agenda du Développement Economique métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'ambition énoncée dans le cadre de l'Agenda du Développement Economique de la Métropole ;
- La convention cadre qui lie la Métropole et la CCIMP en termes d'objectifs et d'actions partagés ;
- L'intérêt de participer au CES 2019 qui permet de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire et d'affirmer la richesse et l'attractivité de l'écosystème d'innovation du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

Article 2 :

Madame La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 au budget centralisé de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370- Chapitre 65 – Nature 657381– Fonction 61

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL